

572

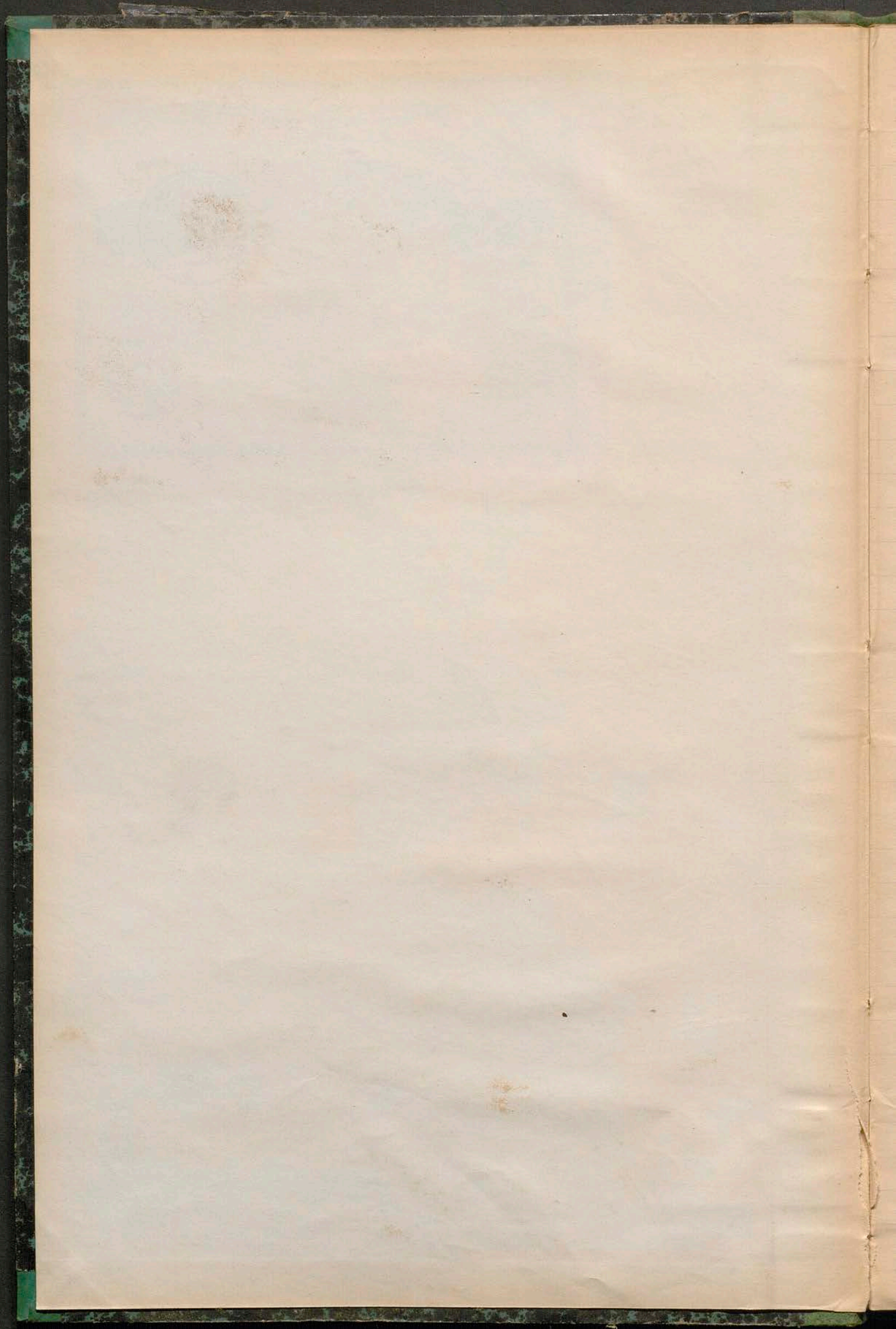
— 9 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. GOURJU et d'un grand nombre de ses collègues, tendant à la modification de l'article 86 de la loi municipale du 5 avril 1884 par l'organisation de la procédure de suspension et de révocation des maires ou adjoints. (N^{os} 301 et 323, année 1907.)

(Nommée le 21 janvier 1908.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : MÉLINE. *Président*
2^e — SAUVAN.
3^e — GOURJU. *Gourju.*
4^e — Félix CRÉPIN.
5^e — JOUFFRAY.
6^e — ~~FLEURY RAVARIN~~. *Secrétaire*
7^e — VIDAL DE SAINT-URBAIN
8^e — HALGAN.
9^e — BOURGANEL.



Séance du 26 fév. 1908.

Prés: M. Néline - Jouffray - Sauran - Gourze - Malgan - Bourgnal - Fleury Navarin

Bureau provisoire: et Vidal S. Urbain

- { M. Néline, président -
- { M. Fleury Navarin, secrétaire -

Le bureau d'ag. en informe comm. bureau de prés.

La commission rendent compte de l'opération des deux cas :

- 1- Bureau Néline ^{prés.} favorable
- 2- Sauran id
- 3- Gourze id
- 4- M. Crépin, absent (S. Gourze dit au que le bureau deux favor.)
- 5- Jouffray favorable
- 6- Fleury Navarin favorable
- 7- Vidal S. Urbain favorable
- 8- Malgan favorable
- 9- Bourgnal favorable

L'unanimité à bureaux se livre ainsi favorable

La commission, après avoir procédé à un examen de la proposition, décide de se réunir le ~~vendredi~~ mardi 4 fév.

Le séance en lieu.

Le Président
J. Néline

Le Secrétaire
Fleury Navarin

Séance du 4 février 1 heure 1/2

Sont présents M. Néline, Fleury Navarin, Jouffray, Vidal de S. Urbain, Malgan, Bourgnal, Gourze.

M. Boivin Champagne, Secrétaire, inscrit au Comp. d'Ag.

entendue, qui a fait le rapport à la Commission
d'initiative

Le 1^{er} décembre décide de s'ajourner à
vendredi, s'il y a rance, ou, en cas contraire, à mardi
prochain

Le Président
J. Méline

Le Secrétaire
Henry Ravary

7 février 1908

La Commission adopte en principe les conclusions de
M. Gougeon et est d'avis d'y ajouter une disposition
réglementant l'acceptation des démissions des maires

Elle décide d'entreprendre sa prochaine séance
au Ministère de l'Intérieur.

Le Président
J. Méline

15 février 1908

En suite de la décision prise le 7 février, la Commission s'est réunie
de nouveau le 15 du même mois pour entendre dans ses observations M.
Clémenceau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui s'en présente
devant elle assisté de M. Spangier, Directeur de l'Administration départe-
mentale et communale.

M. le Président du Conseil remet entre les mains de M. le Président
de la Commission une note écrite qui détermine, après quelques rapides explications,
l'accord complet entre les représentants du Gouvernement et l'unanimité des com-
missaires présents. Quelques modifications de forme dans le texte de la propo-
sition donneront à l'accord sa forme définitive.

Outre l'objet principal de l'entretien, il est ~~de~~ reconnu nécessaire
d'introduire dans l'article unique de la proposition une disposition supplémentaire.

pour régler la démission des maires et adjoints en comblant la lacune étrange qui existe actuellement à cet égard dans la loi municipale et qui oblige parfois les maires à demeurer indifféremment en faction malgré eux tant que leur démission n'a pas été acceptée -

M. Goussu est nommé rapporteur. Il tiendra compte dans son rapport des décisions qui sont ci-dessus indiquées.

Le Président

Le Secrétaire de la séance

J. Grilmi

A. Goussu

28 février 1908

Président : M. Tulin

M. Goussu donne lecture de son rapport.

Après quelques modifications, le rapport est approuvé.

Le Président

Le Secrétaire

J. Grilmi

Fleury Navary

Séance du 24 mars 1908.

Président : M. Jouffray, doyen d'âge, en l'absence de M. Tulin, excuse.

M. Flaiissière développe son amendement tendant à limiter l'indivisibilité de la commune (de la totalité ou de la moitié plus un des conseils municipaux) et de l'adjoint élu, en cas de renouvellement.

Le conseil municipal a entendu M. Navary sans restriction et M. Flaiissière. Les rapporteurs de l'adm. de part et communale. Ils repoussent l'amendement au nom du Gouvernement.

La Commission s'est prononcée par 10 voix sur l'amendement Flaiissière.

3 contre 3

Le Président

Le rapporteur

Jouffray

Fleury Navary

Seance du
President de la Reunion

Secrétaire M. Théodore Girard

Présents MM. Méline, Courroy, Halgay, Crépin,
Lacour et M. Girard.

Le Président expose à la commission
que deux propositions de loi émanant de M.
Gourju et de plusieurs de ses collègues ont été sou-
mises à ses collègues: la première est relative
à la nomination des gardes-champêtres et des
gardes particuliers; la deuxième aux bureaux
de bienfaisance et à la composition des commissions
administratives.

Après discussion, la commission accepte
le principe de ces deux propositions. Le texte
proposé en ce qui concerne la nomination des gardes-
champêtres est ratifié. Pour les gardes particuliers,
elle est d'avis de le modifier, de faire nommer
les gardes par les intéressés qui les reconnaissent
à l'agrément du préfet ou du sous-préfet et
auraient à leur disposition la même procédure que
pour les gardes-champêtres.

M. Crépin a été nommé rapporteur
provisoire.

Pour l'autre proposition, le texte
sera modifié en ce sens que au lieu de faire
être quatre membres par le conseil municipal
aussi qu'il est proposé, le nombre soit
réduit à trois. Les trois autres membres seront
nommés par le préfet. La balance serait ainsi
égale. Le vrai Président du Bureau exprimerait
un vœu libre les intérêts de la commune et
aurait voix prépondérante.

La commission décide qu'il y

Vient aussi dans le texte les commissions administratives
des hospices qui paraissent bien y être implicitement
comprises.

M. Théodore Girard a été nommé rapporteur
provisoire.

Il est aussi décidé qu'il convient de prendre
une partie définitive le gouvernement sera entendu
sur ces deux propositions.

Le Président
J. Milieu

La séance a été levée.

Le secrétaire
M. Girard.

Séance du 8 Juin 1910

Présidence de M. Milieu

Présent M. M. Milieu, Bourgeois, Crepin, Hulgan

M. Crepin donne lecture de son rapport sur la nomination
des gardes Champêtres

La Commission s'ajourne pour entendre le rapport de
M. Girard sur la nomination des membres des bureaux de
bienfaisance.

Elle décide qu'après avoir entendu la lecture de ce second
rapport elle demandera au gouvernement avant de le adopter
de vouloir bien lui faire connaître son opinion.

Le Président Le Secrétaire

J. Milieu

Séance du 24 Juin 1910

Présent présents M. M. Milieu, Théodore Girard, Hulgan, Jouffroy
M. Bourgeois

M. Théodore Girard lit son rapport provisoire sur la nomination des
membres des bureaux de bienfaisance et des bureaux des hospices

La Commission décide d'entendre le gouvernement avant de
prendre une décision définitive

Le Président

J. Milieu

Le secrétaire
Th. Girard.

Séance du 8 Juin 1911

Étaient présents: M. Méline Président Bourgeois Joubert

La Commission décide de s'entendre avec M. Chésson Girard et Cripin, rapporteurs provisoires, pour fixer le jour où elle demandera à M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien faire connaître son opinion sur la deux questions de la composition du Bureau de bienfaisance et de la nomination des Gardes Champêtres.

Le Président

J. Méline

Séance du 7 Juin 1912

Étaient présents M. Méline Président Bourgeois Halgan Laroche et Théod. Givrand rapporteurs -

Excuse M. Cripin.

M. Paul Brocard, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur a été entendu - Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés dans le fonctionnement des bureaux de bienfaisance et des hospices, et qu'il y aurait lieu d'en poursuivre le retour par voie législative, il ne croit pas cependant devoir se rallier au projet de la commission. Il est tout porté à réclamer des garanties à établir pour la nomination des commissaires administratifs dans le choix des personnes, leur dévouement à l'impartialité, à l'incorruptibilité, à l'indépendance, à la justice rigoureuse des comptes, à l'administration loyale des biens des pauvres - Et serait disposé à accepter la nomination des délégués, telle qu'elle est proposée par la commission, mais il voudrait qu'un peu de main levée, dans son avis à nos avis la prépondérance de l'élément municipal, ou fait appel à un arbitre sur le choix de ce dernier et l'ajournement de l'acte, lui paraissant

2

plus indépendamment en permettant au contraire que la commission
lui-même

C'est dans cette voie que la Commission de
recherches la solution du problème, et désireait se
mettre d'accord avec la commission.

Après échange d'observations, la commission
a décidé de recommander la mise à l'ordre du jour de
la proposition.

La séance a été levée -

Le Président
J. Mélin

Séance du 27 février 1918

Présidence de M. Mélin

Étaient présents M. M. Théodore Girard rapporteur Hulzer, Bonson,
Jonffray, Bonquet

M. le rapporteur expose l'économie du projet de gouvernement.
Il est davis d'accepter la disposition qui impose aux membres élus des
Commissaires de l'Instruction et des Commissions administratives ou condition d'âge
et de domicile, qui rend les femmes ~~non~~ éligibles; mais il est davis de
maintenir la résolution de la Commission en ce qui concerne l'égalité au
nombre des représentants élus du Conseil Municipal et du Préfet (et de
avec six représentants de moins
rapporter le contre-projet qui, sur ce point essentiel, propose le maintien du
stat quo. Un rapport supplémentaire en ce sens sera déposé.

J. Mélin

Séance du 27 juin 1918.

Présidence de M. Mélin

M. Théodore Girard a donné lecture d'un
rapport supplémentaire qui a été approuvé.

La séance a été levée

Le secrétaire Théodore Girard